

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique :  
réduction des risques de catastrophe****Rapport du Conseil d'administration du Centre  
Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de  
l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa  
troisième session***Résumé*

Le Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes a tenu sa troisième session à Téhéran le 19 décembre 2018.

Le Conseil a examiné le travail accompli par le Centre depuis sa deuxième session et l'a remercié d'avoir commencé à mettre en œuvre tous les principaux programmes du plan de travail approuvé pour 2018, conformément au plan stratégique et aux trois piliers thématiques approuvés par le Conseil à ses première et deuxième sessions.

Le Conseil a également examiné la situation administrative et financière du Centre. Il s'est félicité de l'ouverture et de la mise en service opérationnelle de ce dernier à Téhéran et a noté avec appréciation les efforts entrepris pour activer à la fois l'accord de pays hôte et l'accord relatif au soutien administratif et financier, établissant le Centre en tant qu'institution régionale de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique conformément à sa résolution 71/11.

Le Conseil a approuvé le plan de travail proposé du Centre pour 2019 ainsi que sa stratégie au titre du programme de travail de la Commission pour 2020. Les principaux programmes du Centre pour 2019 comprennent la mise en circulation de l'Atlas des risques de catastrophe en Asie-Pacifique – répertoire régional d'information sur les risques multiples posés par les catastrophes transfrontières ; le renforcement des capacités à l'échelle nationale pour le suivi du Cadre de Sendai et les bases de données recensant les dommages occasionnés par les catastrophes, et l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en place d'un mécanisme de coopération sous-régionale pour les risques à évolution lente, en particulier les tempêtes de sable et de poussière en Asie du Sud-Ouest et en Asie centrale.

Le Conseil a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République islamique d'Iran pour le maintien de son soutien financier au Centre ainsi que Macao (Chine) pour sa contribution volontaire supplémentaire en espèces. Il a vivement encouragé tous les membres et membres associés de la Commission à contribuer financièrement au Centre et à participer à la mise en œuvre de son programme de travail.

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil et donner des indications au secrétariat concernant les activités futures du Centre.

---

\* ESCAP/75/L.1.

## **I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention**

1. Les décisions ci-après, adoptées par le Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (CAPGIC), sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) :

### **Décision 1**

Le Conseil d'administration du CAPGIC approuve le rapport sur les activités menées par le Centre depuis la deuxième session du Conseil.

### **Décision 2**

Le Conseil approuve le rapport relatif à la situation administrative et financière du CAPGIC.

### **Décision 3**

Le Conseil approuve également le plan de travail du CAPGIC pour 2019 ainsi que sa stratégie pour 2020 au titre du sous-programme sur les technologies de l'information et de la communication et la réduction des risques de catastrophe de la Commission.

### **Décision 4**

Le Conseil prend note des recommandations de la Consultation d'experts de haut niveau sur la gestion de l'information relative aux catastrophes, tenue à Téhéran les 18 et 19 décembre 2018, figurant à l'annexe II du présent document et recommande que le CAPGIC incorpore ces recommandations dans son futur programme de travail dans les limites du champ de ses activités et de son mandat, et compte tenu des fonds disponibles.

Le Conseil prend note également des recommandations techniques issues de la réunion consultative d'experts sur la coopération régionale en vue de renforcer la résilience face aux catastrophes à évolution lente, notamment les tempêtes de sable et de poussière et la gestion de l'information sur les catastrophes transfrontières en Asie et dans le Pacifique, tenue à Téhéran les 5 et 6 novembre 2018, recommandations qui figurent à l'annexe III du présent document. Il recommande également que le CAPGIC incorpore ces recommandations dans son futur programme de travail dans les limites du champ de ses activités et de son mandat, et compte tenu des fonds disponibles.

2. Le Conseil remercie le CAPGIC d'avoir lancé la totalité des principaux programmes énumérés dans le plan de travail pour 2018 qu'il avait approuvé à sa deuxième session.

3. Le Conseil recommande que le CAPGIC tire parti des vastes réseaux de partenariats et des progrès accomplis dans les programmes qui ont été lancés au titre des trois piliers thématiques pour la mise en œuvre de la deuxième phase du programme de travail portant sur la gestion de l'information sur les catastrophes pour la période 2019-2021.

4. Le Conseil remercie le Gouvernement de la République islamique d'Iran de son engagement et de la contribution financière généreuse qu'il continue d'apporter au CAPGIC. Il remercie également le Gouvernement de Macao (Chine) de sa contribution volontaire supplémentaire en espèces au Centre.

5. Le Conseil encourage fortement tous les membres et membres associés de la CESAP à contribuer financièrement au CAPGIC et à participer ou à contribuer à son programme de travail.
6. Le Conseil se félicite de la mise en service opérationnelle du bureau du CAPGIC à Téhéran.
7. Le Conseil note que son mandat expire en mai 2019 et que l'élection des membres du nouveau Conseil pour la période 2019-2022 sera organisée par le secrétariat en marge de la soixante-quinzième session de la Commission, en mai 2019. Il encourage les membres qui souhaitent se représenter à faire acte de candidature auprès du secrétariat de la Commission.
8. Le Conseil note également que la prochaine évaluation indépendante du CAPGIC aura lieu en 2019. Il prie instamment tous les membres d'y participer et de la soutenir, et de désigner un agent de coordination au secrétariat à cette fin.
9. Le Conseil exprime sa gratitude au Gouvernement pakistanais qui a proposé d'accueillir la quatrième session du Conseil en 2019.

## **II. Compte rendu des travaux**

### **A. Rapport d'activité du Centre depuis la deuxième session du Conseil d'administration**

(Point 2 de l'ordre du jour)

10. Le Conseil était saisi d'un rapport sur les activités menées par le CAPGIC depuis la deuxième session (ESCAP/APDIM/GC/2018/1). Il a été informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions prises et des recommandations qu'il avait faites à sa deuxième session concernant le plan de travail pour 2018.
11. Le Conseil a noté que des partenariats visant à créer une plateforme de métadonnées en nuage en vue de constituer un répertoire d'information et de savoir qui est un des piliers du CAPGIC, ont été établis au niveau régional avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Institut international de recherche en sciences des catastrophes de l'Université de Tohoku (Japon), sous la responsabilité du Centre mondial sur les statistiques des catastrophes, et au niveau national avec le Centre cartographique national iranien. Un projet d'atlas des risques de catastrophe en Asie-Pacifique réalisé par le CAPGIC constituera la base d'un répertoire en ligne de données et d'information sur les risques multiples posés par les catastrophes transfrontières.
12. Le Conseil a également noté que des partenariats avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Centre mondial sur les statistiques des catastrophes du PNUD ont été établis pour renforcer les capacités nationales dans l'optique du suivi du Cadre de Sendai et étoffer les bases de données sur les pertes dues aux catastrophes au titre du pilier « renforcement des capacités ». Le CAPGIC a également contribué à l'exercice d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien organisé par la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ainsi qu'au renforcement de la sensibilisation et de la préparation aux tsunamis dans les zones côtières de la République islamique d'Iran.

13. Le Conseil a noté avec satisfaction les progrès accomplis dans le cadre des services d'information au titre du pilier « catastrophes transfrontières ». Le rapport commun de la CESAP et du CAPGIC intitulé *Sand and Dust Storms in Asia and the Pacific: Opportunities for Regional Cooperation and Action*, a servi de cadre pour la création d'un réseau de partenariats pour les catastrophes à évolution lente et les catastrophes transfrontières et pour le lancement d'un plan d'exécution visant à établir un réseau et un système d'alerte régionaux aux tempêtes de sable et de poussière. Il a également noté que la CESAP s'était associée à une coalition des Nations Unies pour les tempêtes de sable et de poussière, initiative mondiale menée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et que les réseaux de partenariats aux niveaux régional et national avaient été étendus.

## **B. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre** (Point 3 de l'ordre du jour)

14. Le Conseil était saisi du rapport sur la situation administrative et financière du CAPGIC (ESCAP/APDIM/GC/2018/2)

15. Le Conseil a été informé des progrès accomplis en ce qui concerne l'établissement du Centre et des efforts qui ont été faits pour donner effet à l'accord avec le pays hôte ainsi qu'à l'accord relatif au soutien administratif et financier, faisant du CAPGIC une institution régionale de la Commission, conformément à la résolution 71/11 de cette dernière.

16. Le Conseil s'est dit reconnaissant de l'ouverture du bureau du CAPGIC à Téhéran et de sa mise en service opérationnelle.

17. Le Conseil a également été informé de la situation administrative du Centre, s'agissant notamment de ses effectifs actuels, qui était conforme aux recommandations issues de l'évaluation du CAPGIC approuvée par la Commission dans sa résolution 71/11.

18. La contribution du Gouvernement de la République islamique d'Iran comprenait un versement supplémentaire en espèces de 978 515 dollars en 2018 au titre du programme de travail et pour fournir un appui institutionnel au CAPGIC.

19. La contribution volontaire en espèces du Gouvernement de Macao (Chine), en 2018, comprenait 10 000 dollars pour l'appui institutionnel au CAPGIC.

## **C. Programme de travail pour 2019 et 2020** (Point 4 de l'ordre du jour)

20. Le Conseil était saisi du projet de plan de travail du CAPGIC pour 2019 et 2020 (ESCAP/APDIM/GC/2018/3).

21. Concernant l'élection des membres du Conseil d'administration pour la période 2019-2022, le secrétariat invitera les gouvernements des membres et membres associés souhaitant se présenter ou se représenter à cette élection à faire acte de candidature auprès du secrétariat de la Commission.

22. Le Conseil a prié ses membres de lui fournir des informations concernant l'évaluation indépendante et globale des résultats et la viabilité du CAPGIC. Les conclusions préliminaires de l'évaluation lui seront présentées à sa quatrième session. L'évaluation finale sera soumise à la Commission à sa soixante-seizième session afin qu'elle examine les résultats de l'activité du Centre et décide du maintien ou non de celui-ci en tant qu'institution régionale de la Commission au-delà de 2020.

23. La directrice par intérim du CAPGIC a informé le Conseil des activités que le Centre entend mener durant la deuxième phase du programme de travail (2019-2021). Ces activités reposent sur le plan stratégique et s'articulent autour des trois piliers thématiques. Dans le plan de travail proposé pour 2019, les principaux programmes comprenaient la mise en circulation d'un atlas des risques de catastrophe en Asie-Pacifique qui ferait office de répertoire régional d'information sur les risques multiples ; une formation sur le système de suivi du Cadre de Sendai et les bases de données sur les pertes dues aux catastrophes qui sera dans un premier temps dispensée en République islamique d'Iran et au Pakistan, puis dans d'autres pays les années suivantes et l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en place d'un mécanisme de coopération sous-régionale pour les risques à évolution lente, en particulier les tempêtes de sable et de poussière en Asie du Sud-Ouest et en Asie centrale.

24. Le Conseil a noté la stratégie proposée pour le CAPGIC au titre du sous-programme sur les technologies de l'information et de la communication et la réduction et la gestion des risques de catastrophe, du programme de travail de la Commission pour l'année 2020. Cette stratégie sera soumise à la Commission à sa soixante-quinzième session pour examen et éventuelle adoption.

25. Le Conseil a également pris note de l'augmentation des effectifs du Centre pour la mise en œuvre de la phase II de son programme de travail. Il a par ailleurs souhaité la bienvenue à la nouvelle directrice du Centre.

#### **D. Date et lieu de la quatrième session du Conseil d'administration**

(Point 5 de l'ordre du jour)

26. Il a été décidé que le secrétariat se prononcerait ultérieurement sur la date exacte et le lieu de la prochaine session du Conseil en consultation avec le Gouvernement pakistanais.

#### **E. Questions diverses**

(Point 6 de l'ordre du jour)

27. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### **F. Adoption du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa troisième session**

(Point 7 de l'ordre du jour)

28. Le 19 décembre 2018, le Conseil a approuvé les questions appelant une décision ou portées à l'attention de la Commission. Il a examiné puis approuvé le projet de compte rendu des travaux qui a été distribué aux membres après la fin de la session. Le rapport complet du Conseil sur les travaux de sa troisième session sera soumis à la Commission pour approbation, à sa soixante-quinzième session.

### **III. Organisation**

#### **A. Ouverture, durée et organisation de la session**

29. Le Conseil a tenu sa troisième session à Téhéran le 19 décembre 2018. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a prononcé un bref discours de bienvenue. M. Gholamhossein Dehgahni, Vice-ministre des affaires étrangères chargé des affaires juridiques et des affaires internationales de la République islamique d'Iran a fait une déclaration.

## **B. Participation**

30. Les représentants des pays membres du Conseil ci-après ont participé à la session : Bangladesh, Cambodge, Iran (République islamique d'), Népal, Pakistan, Sri Lanka et Turquie.

31. Des représentants des pays membres et membres associés suivants de la Commission étaient présents en tant qu'observateurs : Afghanistan, Fidji, Inde, Kazakhstan et Timor-Leste.

## **C. Élection du Bureau**

32. Le Conseil d'administration a élu les membres ci-après :

Président : M. Seyed Hamid Pourmohammadi  
(République islamique d'Iran)

Vice-Président : M. Omar Mahmood Hayat (Pakistan)

## **D. Ordre du jour**

33. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
  - a) Allocutions d'ouverture ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport d'activité du Centre depuis la deuxième session du Conseil d'administration.
3. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre.
4. Programme de travail pour 2019 et 2020.
5. Date et lieu de la quatrième session du Conseil d'administration.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Conseil d'administration sur sa troisième session.

## **E. Autres manifestations**

34. La Consultation d'experts de haut niveau sur la gestion de l'information relative aux catastrophes et la cérémonie d'inauguration du bureau du CAPGIC se sont déroulées à Téhéran les 18 et 19 décembre 2018 en même temps que la troisième session du Conseil d'administration.

## Annexe I

### Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/APDIM/GC/2018/1	Report on the activities of the Asian and Pacific Centre for the Development of Disaster Information Management since the second session of the Governing Council (en anglais seulement)	2
ESCAP/APDIM/GC/2018/2	Report on the administrative and financial status of the Asian and Pacific Centre for the Development of Disaster Information Management (en anglais seulement)	3
ESCAP/APDIM/GC/2018/3	Proposed workplan of the Asian and Pacific Centre for the Development of Disaster Information Management for 2019 and 2020 (en anglais seulement)	4
ESCAP/APDIM/GC/2018/4	Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa troisième session	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/APDIM/GC/2018/L.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/APDIM/GC/2018/L.2	Draft report (en anglais seulement)	7
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/APDIM/GC/2018/INF/1	Information for participants	
ESCAP/APDIM/GC/2018/INF/2	List of participants	1 b)
ESCAP/APDIM/GC/2018/INF/3/Rev.1	Tentative programme	1 a)

## Annexe II

### **Consultation d'experts de haut niveau sur la gestion de l'information relative aux catastrophes (Téhéran, 18 et 19 décembre 2018\*)**

1. La Consultation d'experts de haut niveau sur la gestion de l'information relative aux catastrophes s'est tenue à Téhéran les 18 et 19 décembre 2018. Cette réunion a été organisée par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (CAPGIC), en application du plan de travail approuvé à la deuxième session de son Conseil d'administration à Téhéran, le 31 janvier 2018.
2. Cette consultation a réuni de hauts responsables et experts de pays membres de la CESAP : Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Timor-Leste et Turquie. Des représentants du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, du Centre mondial sur les statistiques des catastrophes du PNUD et de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) étaient également présents.
3. Les participants à la réunion ont abordé les problèmes de gestion de l'information sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, échangé sur leurs expériences, discuté des difficultés rencontrées et des enseignements qu'ils ont tirés de la mise au point et de la gestion des bases de données sur les pertes dues aux catastrophes, notamment au moyen du géocodage dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, pour la réduction des risques de catastrophe et du suivi du Cadre de Sendai.

### **Principales conclusions et recommandations**

4. La réunion consultative d'experts a recommandé au CAPGIC l'application des mesures ci-après en 2019 et au-delà.
5. La réunion a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans l'élaboration de l'Atlas des risques de catastrophe en Asie-Pacifique et s'est déclarée favorable à ce que le répertoire de la base de données en ligne du CAPGIC repose sur les différents niveaux de données de l'Atlas.
6. La réunion s'est également déclarée satisfaite de la démarche suivie par le Centre en matière de gestion de l'information sur les catastrophes à évolution lente, notamment les tempêtes de sable et de poussière et ont soutenu la mise en service du système de surveillance et d'alerte aux tempêtes de sable et de poussière accessible sur la plateforme de la base de données en ligne du Centre.
7. La réunion a recommandé que le Centre lance un programme de renforcement des capacités sur le suivi du Cadre de Sendai en 2019, les premières activités nationales étant menées dans deux pays pilotes, à savoir la République islamique d'Iran et le Pakistan, respectivement en collaboration avec l'organisation iranienne de gestion des catastrophes et l'autorité pakistanaise de gestion des catastrophes, en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. La formation nationale comprendrait également la mise au point et la gestion de bases de données, notamment la conception des structures et les applications, adaptées aux besoins des pays.

---

\* La version originale de la présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

8. La réunion a également recommandé qu'il soit procédé à une opération pilote de modernisation des bases de données sur les pertes dues aux catastrophes en République islamique d'Iran, en partenariat avec le PNUD et le Centre mondial sur les statistiques des catastrophes, dans le cadre du suivi du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable, pour tenir compte du contexte et des besoins particuliers de ce pays.

9. Le Centre pourrait contribuer au renforcement des capacités dans la création de bases de données recensant les pertes dues aux catastrophes dans d'autres pays. À cet égard, il pourrait apporter son soutien à deux pays pilotes du PNUD, à savoir le Népal and Sri Lanka. En outre, le PNUD et le CAPGIC pourraient coopérer pour aider le Bangladesh, le Kirghizistan et le Tadjikistan.

10. Le Centre pourrait également soutenir le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le PNUD dans le renforcement des capacités de l'Afghanistan en ce qui concerne les bases de données sur les catastrophes pour le suivi du Cadre de Sendai. Il pourrait aussi envisager d'apporter son soutien au Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en vue d'étendre à moyen terme le programme de renforcement des capacités sur le suivi du Cadre de Sendai aux pays insulaires du Pacifique.

11. La réunion a recommandé que le Centre envisage d'apporter un soutien aux pays membres qui en feraient la demande afin de renforcer leurs capacités en matière d'élaboration de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe en complément des activités menées en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en vue d'améliorer les capacités nationales aux fins du suivi du Cadre de Sendai.

12. La réunion a également recommandé que le Centre mette en œuvre des programmes régionaux de formation à la gestion de l'information sur les catastrophes pour les risques multiples. Ces programmes pourraient inclure la formation au renforcement des capacités d'évaluation des risques de tsunami de la région de Makran qui doit être menée en partenariat avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO et avec la participation de la République islamique d'Iran, du Pakistan et d'autres pays concernés. Elle a en outre recommandé que les mécanismes et instruments de coopération pour la collecte et le partage des données et la création de bases de données soient renforcés.

13. La réunion a également suggéré que le CAPGIC mette au point une formation sur mesure à l'intention des décideurs et organise des campagnes d'éducation du public portant sur des risques précis ainsi qu'une formation et un soutien à l'élaboration de programmes de sensibilisation et de promotion.

14. La réunion a recommandé la création d'un groupe de travail technique qui sera chargé de continuer à développer des bases de données sur les pertes dues aux catastrophes.

15. La réunion a enfin demandé que les recommandations soient portées à l'attention du Conseil d'administration du Centre.

## Annexe III

### **Réunion consultative d'experts sur la coopération régionale pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes à évolution lente, notamment aux tempêtes de sable et de poussière, et sur la gestion de l'information sur les catastrophes transfrontières en Asie et dans le Pacifique (Téhéran, 5-6 novembre 2018\*)**

1. D'éminents experts venus de pays membres de la CESAP, de l'ONU, d'organisations internationales, d'organisations intergouvernementales ainsi que des fonctionnaires gouvernementaux, des universitaires et des techniciens ont assisté à la Réunion consultative d'experts sur la coopération régionale pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes à évolution lente, notamment aux tempêtes de sable et de poussière, sur la gestion de l'information sur les catastrophes transfrontières en Asie et dans le Pacifique, les 5 et 6 novembre 2018 à Téhéran. L'objectif de cette réunion était d'examiner un projet d'atlas transfrontière des risques de catastrophe en Asie-Pacifique établi par le CAPGIC, de trouver un accord sur les éléments d'un partage de l'information sur les catastrophes à évolution lente et d'un renforcement des capacités pour y faire face et de mettre en place un réseau de partenariats pour le CAPGIC aux niveaux régional et mondial. Cette consultation, qui a duré deux jours, a contribué à stimuler les débats et les échanges d'expériences ; elle a permis d'examiner les meilleures pratiques ainsi que les difficultés rencontrées et les enseignements tirés et a abouti à une série de recommandations que le CAPGIC pourrait envisager de mettre en œuvre en 2019 et au-delà. Ces recommandations sont alignées sur les priorités stratégiques du Centre.

2. Les experts ont examiné l'Atlas des risques de catastrophe en Asie-Pacifique qui a été présenté comme un des produits phares du CAPGIC. Les données géospatiales qui le constituent sont une version bêta des données du répertoire du Centre sur l'exposition et la vulnérabilité aux risques. Ils se sont également penchés sur les opérations en ligne et ont reconnu que l'Atlas pouvait offrir certains des principaux services de gestion de l'information du Centre et jouer un rôle dans la prise de décisions sur la base d'informations concernant les risques.

3. Lors de l'examen du prototype de mécanisme de coopération régionale pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes à évolution lente, notamment aux tempêtes de sable et de poussière, les experts se sont montrés satisfaits des progrès accomplis depuis la Consultation d'experts de haut niveau sur la coopération régionale dans la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique (Téhéran, 30 et 31 janvier 2018). À cet égard, la publication phare du CAPGIC intitulée *Sand and Storm in Asia and the Pacific: Opportunities for Regional Cooperation and Action*, a été citée comme une excellente contribution au développement de ce prototype en partenariat avec les organisations du système des Nations Unies, les organismes opérationnels dans les pays membres de la CESAP et les universités. Les experts ont salué le partenariat entre le bureau de Beijing de l'Administration météorologique chinoise – par l'intermédiaire de son Centre météorologique régional spécialisé (sur les tempêtes de sable et de poussière) et grâce à l'appui technique du Système mondial d'alerte multirisques de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), les réseaux de surveillance de l'environnement du Département météorologique indien en Asie du Sud-Ouest, l'Institut international de gestion des ressources en eau, par

---

\* La version originale de la présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

l'intermédiaire de son système de surveillance des risques climatiques et des sécheresses en Asie du Sud, le Centre pour la réduction des risques de catastrophe en Asie (Asian Disaster Risk Reduction Center), le Centre de géo-informatique de l'Institut asiatique de technologie (AIT), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le PNUD.

4. Par ailleurs, les experts ont souligné la nécessité d'un partenariat et d'un réseau solides dans le cadre d'un programme régional auquel participeraient les États membres et certains organismes. À cet égard, ils se sont félicités de l'initiative prise par le CAPGIC, par l'intermédiaire du Centre mondial sur les statistiques des catastrophes, en faveur d'un partenariat avec le centre régional du PNUD visant à développer des projets de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes, des outils, des produits et services d'information, notamment des informations géocodées. Ils ont salué les propositions faites par : i) le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux visant à soutenir son groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe ; ii) la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO et le Système national d'alerte rapide multirisques d'Oman tendant à renforcer les capacités dans l'évaluation des risques et l'appui aux processus décisionnels dans le contexte particulier de la zone de subduction du Makran ; iii) l'Institut international de gestion des ressources en eau en faveur du renforcement des capacités dans la gestion de l'information pour la prévision des inondations et des sécheresses et l'alerte rapide ; iv) le Centre pour la réduction des risques de catastrophe en Asie (Asian Disaster Risk Reduction Center) (Kobe) et v) le Centre de géo-informatique de l'AIT (Bangkok) en faveur d'une gestion conjointe des informations se rapportant au renforcement des capacités.

5. Conscients du rôle que jouent les partenaires actuels du CAPGIC, notamment l'Organisation du plan et du budget, qui est le référent national de la CESAP en République islamique d'Iran, le Centre de recherche pour le développement urbain et l'aménagement routier, l'Institut international de génie parasismique et de sismologie, le Centre cartographique national iranien et le Département iranien de l'environnement, les experts ont souligné l'importance du partenariat avec d'autres institutions iraniennes comme l'Organisation météorologique de la République islamique d'Iran, l'Institut iranien d'océanographie et des sciences de l'atmosphère, l'Université des sciences médicales de Téhéran, le Ministère de la santé et de l'éducation médicale, l'Organisation iranienne pour la gestion des catastrophes et la Société iranienne du Croissant-Rouge pour leur collaboration aux activités du programme de travail du CAPGIC.

6. Les experts ont examiné avec soin les consultations ci-dessus et fait une série de recommandations qui seront soumises au Conseil d'administration du CAPGIC à sa troisième session, pour suite à donner, notamment pour mettre en œuvre les décisions prises avec ses partenaires stratégiques en s'appuyant sur les modalités de coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire.

Ces recommandations sont les suivantes :

### **Gestion de l'information**

7. Faire en sorte que l'Atlas des risques de catastrophe en Asie-Pacifique soit opérationnel en tant que répertoire et plateforme de bases de données en ligne du CAPGIC en partenariat avec des institutions apparentées. À cet égard, faire une démonstration d'un prototype à la troisième session du Conseil d'administration du Centre, le 19 décembre 2018, à Téhéran.

8. En partenariat avec le Centre cartographique iranien, organiser en avril 2019 à Téhéran une réunion des parties prenantes pour définir, hiérarchiser et mettre en forme les produits et services à partir de cette plateforme de bases de données en ligne du CAPGIC.

9. Continuer d'alimenter la base de données en ligne du CAPGIC avec des contenus propres au contexte afin de fournir des services de gestion de l'information dans les domaines prioritaires, en particulier ceux relevant des catastrophes transfrontières. Profiter des offres émanant des partenaires, notamment de l'Administration météorologique chinoise, du Département météorologique indien, du Centre pour la réduction des risques de catastrophe en Asie (Asian Disaster Risk Reduction Center) (Japon), du Centre de géo-informatique de l'AIT, de l'Institut international de gestion des ressources en eau, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et du PNUD Pour faire connaître ses services opérationnels, organiser un atelier du CAPGIC avec la participation de partenaires et d'utilisateurs finaux en marge de la session du Comité de la réduction des risques de catastrophe de la CESAP qui aura lieu en août 2019.

10. Élaborer un plan stratégique pour assurer sa viabilité en fournissant des services novateurs en partenariat avec des fournisseurs crédibles de services de gestion de l'information, notamment les plateformes intergouvernementales. Présenter sa feuille de route pour la mise en œuvre à la quatrième session du Conseil d'administration du CAPGIC en 2019.

#### **Bases de données sur les pertes dues aux catastrophes**

11. En partenariat avec le PNUD, le Centre mondial des statistiques des catastrophes et d'autres parties prenantes, mettre au point un prototype de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes pour le suivi du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable en République islamique d'Iran, conjointement avec l'organisation iranienne de gestion des catastrophes et soutenir, en collaboration avec d'autres partenaires, les activités en cours dans deux ou trois pays prioritaires identifiés par le Centre de géo-informatique.

#### **Catastrophes à évolution lente, notamment tempêtes de sable et de poussière**

12. Utiliser la publication phare du CAPGIC sur les tempêtes de sable et de poussière en Asie et les possibilités de coopération et d'action au niveau régional, l'Atlas des risques de catastrophe en Asie-Pacifique et le réseau de partenariats, en particulier le Centre cartographique national, l'Organisation météorologique et le Département de l'environnement de la République islamique d'Iran, étendre le réseau de partenariats pour y inclure l'Administration météorologique chinoise, le Centre spécialisé régional pour les tempêtes de sable et de poussière (Beijing), le Centre de surveillance de l'environnement (New Delhi), le Centre pour la réduction des risques de catastrophe en Asie (Asian Disaster Risk Reduction Center) (Kobe) et le Centre de géo-informatique de l'AIT (Bangkok).

13. S'appuyant sur l'expérience du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement et du Mécanisme régional de la CESAP de lutte contre les sécheresses, envisager la mise au point d'un plan d'action visant à établir un mécanisme de coopération sous-régionale pour les catastrophes à évolution lente, notamment les tempêtes de sable et de poussière, prévoyant la participation des pays membres de l'Asie du Sud-Ouest et de l'Asie centrale et de partenaires essentiels comme le PNUE,

la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'OMM, le PNUD et d'autres membres apparentés du système des Nations Unies s'occupant des tempêtes de sable et de poussière.

14. Tirer profit des organismes des Nations Unies s'occupant des tempêtes de sable et de poussière pour donner forme aux activités de coopération régionales et sous-régionales dans le cadre du programme de travail de la CESAP/CAPGIC et mobiliser des ressources auprès des pays membres et de donateurs potentiels, notamment le Fonds vert pour le climat et le Fond des Nations Unies pour la coopération Sud- Sud.

15. Avec le soutien du Département de l'environnement et de l'Organisation météorologique de la République islamique d'Iran, de l'Administration météorologique chinoise, du Département météorologique indien, du PNUE, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de l'OMM, du PNUD, de l'Institut international pour la gestion des ressources en eau et d'autres institutions apparentées et parties prenantes potentielles, configurer le prototype d'un mécanisme sous-régional et organiser un forum des parties prenantes en 2019.

#### **Activités de renforcement des capacités**

16. Élaborer un plan d'action pour des activités de renforcement des capacités du CAPGIC en partenariat avec le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux/Organisation météorologique de la République islamique d'Iran (prévisions axées sur les impacts), la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, et les organisations iraniennes apparentées (zone du Makran), le Centre de recherche pour le développement urbain et l'aménagement routier (Bhoutan/Népal), l'Institut international de gestion des ressources en eau/l'Organisation météorologique de la République islamique d'Iran (prévisions des crues/expansion de la surveillance des sécheresses et du climat en Asie du Sud), le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, notamment ceux qui s'occupent des tempêtes de sable et de poussière.

17. Saisir l'offre du Centre pour la réduction des risques de catastrophe en Asie, du Centre de géo-informatique de l'AIT et de l'Institut international de gestion des ressources en eau, entreprendre des activités conjointes de renforcement des capacités dans les pays prioritaires, notamment l'activité prévue au Tadjikistan pour le renforcement des capacités de gestion de l'information avec le concours du Centre pour la réduction des risques de catastrophe en Asie.

18. Les participants à la Réunion ont exprimé leur gratitude et leurs remerciements au Gouvernement de la République islamique d'Iran pour sa chaleureuse hospitalité et son excellente organisation.

## Annexe IV

### État financier du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes pour l'année s'achevant le 31 décembre 2018

(En dollars des États-Unis)

<i>Recettes</i>	
Contributions	988 515
Intérêts créditeurs	56 590
<b>Recettes totales</b>	<b>1 045 104</b>
<i>Moins : dépenses</i>	(1 054 168)
<b>Solde net (déduction faite des dépenses)</b>	<b>(9 063)</b>
Montant disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	2 811 612
Remboursements aux donateurs	—
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>2 802 549</b>

## Annexe V

**État financier du Centre Asie-Pacifique pour le développement de  
la gestion de l'information sur les catastrophes pour l'année  
s'achevant le 31 décembre 2018, par composante de projet**  
(En dollars des États-Unis)

	<i>Renforcement de la gestion de l'information sur les catastrophes dans la région Asie-Pacifique</i>	<i>Appui institutionnel au Centre (multidonateurs)</i>	<i>Total</i>
<i>Recettes</i>			
Contributions	978 515	10 000	988 515
Intérêts créditeurs	56 309	281	56 590
<b>Recettes totales</b>	<b>1 034 824</b>	<b>10 281</b>	<b>1 045 104</b>
<i>Moins : dépenses</i>			
	(1 054 168)	—	(1 054 168)
<b>Solde net (déduction faite des dépenses)</b>	<b>(19 344)</b>	<b>10 281</b>	<b>(9 063)</b>
Montant disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	2 801 612	10 000	2 811 612
Remboursements aux donateurs	—		—
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>2 782 268</b>	<b>20 281</b>	<b>2 802 549</b>

## Annexe VI

**Contributions en espèces versées au Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes pour l'année s'achevant le 31 décembre 2018**  
(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/Région</i>	<i>Pour l'année s'achevant le 31 décembre 2018</i>	<i>Pour l'année s'achevant le 31 décembre 2017</i>
Iran (République islamique d')	978 515	2 683 973
Macao (Chine)	10 000	10 000
<b>Total</b>	<b>988 515</b>	<b>2 693 973</b>